



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Resolution-du-PRG>

# Résolution du PRG

- ACTUALITÉS - France -

Date de mise en ligne : mardi 18 septembre 2012

---

**Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés**

---

### Sur le blog de Pascal-Eric LALMY

Le secrétaire national en charge de la laïcité au Parti Radical de Gauche (PRG) propose, en vue du congrès du mouvement fin septembre, une résolution demandant la sortie progressive du régime dérogatoire en Alsace-Moselle ou encore l'abrogation des lois « qui favorisent le développement de l'enseignement privé confessionnel ».

Cette résolution, dont l'AFP a obtenu copie lundi, s'intitule « **Redresser la République laïque** ». « Je ne doute pas qu'elle sera adoptée à une large majorité par les congressistes » les 28-29-30 septembre au Parc Floral de Paris, écrit Pascal-Eric Lalmy dans sa présentation.

« Le Parti radical de gauche réclame d'urgence l'inscription du Titre Ier de la loi de 1905 dans la Constitution », autrement dit l'inscription du principe de séparation des Eglises et de l'Etat. Il s'agit d'une promesse de campagne de François Hollande, qui ne concerne cependant pas le régime d'Alsace-Moselle.

Aussi le PRG demande-t-il parallèlement « une sortie graduelle et négociée du régime dérogatoire des cultes en Alsace et en Moselle avant la fin du quinquennat ».

A cet effet « il demande à ses parlementaires de proposer dès la prochaine session la création d'une commission chargée d'évaluer le coût financier de tous les régimes dérogatoires des cultes en Alsace-Moselle et dans les territoires d'Outre-Mer ».

Les Radicaux de gauche veulent également « l'abrogation des lois qui favorisent le développement de l'enseignement privé confessionnel au détriment de l'enseignement public en imposant des charges indues aux collectivités locales », écrit M. Lalmy, qui est président de la fédération du Val-d'Oise.

Il préconise par exemple l' "**abrogation de la loi Carle**" qui institue, pour une commune, une obligation de financement sans accord préalable pour un élève inscrit dans une école élémentaire privée hors de sa commune de résidence.

Autres revendications : « l'annulation de l'accord passé entre la France et le Vatican sur la reconnaissance mutuelle des diplômes » dans l'enseignement supérieur, « le plafonnement à 5.000 euros des réductions d'impôt sur le revenu auxquelles donnent droit les dons aux religions », « l'installation rapide de l'Observatoire de la laïcité » créé par un décret de mars 2007 ou encore la « création d'une délégation interministérielle chargée de la laïcité ».